



Garde d'enfant et séparation

Par **ALLIOT Benjamin**, le **29/08/2018** à **17:46**

Bonjour,

Je suis en couple depuis peu avec une femme que je connais depuis très longtemps. Cette femme est mariée et souhaite divorcer mais son mari ne veut pas. Elle est tributaire financièrement de lui compte tenu du fait qu'en gagnant 500€ par mois, elle ne peut donc pas prendre de logement. Elle n'arrive pas à trouver un emploi à plein temps car étant dans un village du Gard, les grandes villes sont assez loin.

Ils ont en commun un enfant de 4ans et demi, et son mari l'a menacé de lui faire la "misère" si elle part et lui met la pression psychologique en fouillant son téléphone et l'empêchant de sortir. Elle n'a personne chez qui aller en attendant.

Je suis pour ma part dans l'Oise donc à 700km, j'ai un enfant de 5 ans en garde alternée et séparé de la mère de mon fils depuis 4 mois. Je ne peux actuellement pas déménager compte tenu que je récupère la maison que nous avons fait construire avec mon ex femme et qu'étant pas terminé, je ne peux la vendre.

Le but de ma nouvelle compagne est de monter vivre avec moi dans l'Oise.

Ayant très peur de son mari, et imaginant bien qu'il n'acceptera pas de divorce par consentement mutuel, elle ne sait pas comment entamer une procédure en demandant la garde de l'enfant, sachant qu'à partir du moment où elle fait la demande de divorce et la procédure de garde, elle ne souhaite pas rester vivre avec son "mari". Ce que je comprends pour la vie quotidienne. Elle a peur que si elle monte sans son fils en entamant la procédure, le jugement ne lui accorde pas la garde, étant partie avant le verdict. Avez-vous une solution ou du moins un conseil à nous donner afin de pouvoir entamer les procédures dans le bon ordre ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **Visiteur**, le **29/08/2018** à **18:26**

Bsr

Le bon ordre, vous l'évoquez.

Pas de résidence séparée si désaccord et sans autorisation du JAF.

Par **ALLIOT Benjamin**, le **29/08/2018** à **18:30**

Merci de votre retour, et oui le coté humain n'est pas toujours pris en compte.

Bien cordialement